

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du mardi 18 mars 2014.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit mars à vingt heures trente, les délégués de la communauté de communes « Les Sources de l'Yerres », dûment convoqués, se sont réunis en Maison des Services en séance publique sous la présidence de M STOURME.

Présents : Mesdames et Messieurs, BEAUGRAND Etienne, BERTHELOT Albert, CAMPENON Hervé, DARRICAU Jean-Pierre, DELAVAUZ Jean-Claude, DENEST Bernard, DUBUIS Simone, DUTORDOIR Monique, GIROUD Christian, GOASDOUE Bernadette, HUSSON Olivier, LAFORGE Martine, LARMURIER Isabelle, LEPESME Chantal, LEVAILLANT Pascale, MICHARD Céline, PERCIK Patrick, PERIGAULT Isabelle, PIOT Valérie, PRUDON Michel, STOURME Patrick.

Absents excusés : Mme PLATEL Véronique - pouvoir à Mme LEVAILLANT Pascale
Mme LAB Brigitte - pouvoir à M BERTHELOT Albert
M MENESTRET Yannick - pouvoir à M PRUDON Michel

Absents: Mesdames et Messieurs JENNEPIN Eric, VERSAULT Albert, FOREST Gilles, SPITAEELS Jérôme,
Secrétaire de séance : Mme PERIGAULT Isabelle.

Date de convocation : 11 mars 2014

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 24

Assistait également à la réunion : Mme Casafina Directrice Générale des Services.

Le procès-verbal de la séance du 18 février 2014 est adopté à l'unanimité.

➤ **OBJET : Compte de gestion 2013**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, en référence au compte administratif 2013, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, et l'état des restes à réaliser ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1 ° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 ° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3 ° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Les membres du Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Approuvent le Compte de Gestion 2013 présenté par la trésorerie de Rozay en Brie

➤ **OBJET : Compte administratif 2013.**

Mme LAFORGE 1^{er} Vice-Présidente, présente les chiffres du compte administratif faisant apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement :

Dépenses	1 948 350.24€
Recettes	1 955 686.28€
Résultat de l'exercice 2013	+7 336.04€
Excédent 2012 reporté	+247 968.84€
Résultat de clôture 2013	+255 304.88€

Investissement

Dépenses	462 159.11€
Recettes	385 331.21€
Résultat de l'exercice 2013	-76 827.90€
Excédent 2012 reporté	+58 150.39€
Résultat de clôture 2013	-18 677.51€

Les membres de Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Approuvent le compte administratif 2013, qui fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 255 304.88€

Un déficit d'investissement de 18 677.51€

➤ **OBJET : Affectation du résultat**

Vu l'excédent du résultat de clôture en fonctionnement

Vu l'excédent du résultat de clôture en investissement

Vu l'état des crédits reportés.

Mme LAFORGE, Vice-Présidente,

Propose de ne pas affecter de résultat pour l'exercice 2013

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Approuvent de ne pas affecter de résultat au compte 1068 pour l'exercice 2013

➤ **OBJET : Compte de gestion SPANC 2013**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, en référence au compte administratif 2013, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, et l'état des restes à réaliser ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Mme LAFORGE déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Les membres du Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuvent le Compte de Gestion SPANC 2013 présenté par la trésorerie de Rozay en Brie

► **OBJET : Compte administratif du SPANC 2013**

Mme LAFORGE 1^{ère} Vice-Présidente, présente les résultats du compte administratif SPANC 2013.

Fonctionnement :

Dépenses	4 384,61 €
Recettes	8 281.18€
Résultat de l'exercice 2013	3 896.57€
Excédent 2012 reporté	+22 303.95€
Résultat de clôture 2013	+26 200.52€

Investissement :

Dépenses	189 223.00€
Recettes	201 826.42€
Résultat de l'exercice 2013	+12 603.42€
Excédent 2012 reporté	néant
Résultat de clôture 2013	+12 603.42€

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Approuvent le Compte Administratif du SPANC 2013 qui fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 26 200.52€

Un excédent d'investissement de 12 603.42€

► **OBJET : Vote du Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**

Mme LAFORGE, Vice-Présidente,

Rappelle que la loi des finances 2004 et son article 107 plus particulièrement prévoit, qu'à compter de 2005, les collectivités compétentes pour instituer la TEOM doivent désormais voter un taux et non plus un produit attendu de TEOM

Précise que le SIETOM de Tournan en Brie par délibération en date du 10 mars 2014 a voté les taux attendus pour les communes de Bernay-Vilbert, Courpalay, La Chapelle Iger et Rozay en brie.

Précise également que le SMICTOM de Coulommiers par délibération en date du 13 février 2014 a voté le taux unique pour les communes de Lumigny-Nesles-Ormeaux, Le Plessis Feu Aussoux et Voinsles.

Précise que le SMETOM GEEODE de Nangis par délibération en date du 4 mars 2014 a voté le produit attendu (montant de la participation) pour les communes de Vaudoy en Brie et Pécycy

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décident de fixer les taux pour l'année 2014 comme suit :

SIETOM de Tournan en Brie :

Commune de Bernay-Vilbert : Taux : **10,83%**

Produit attendu : 81 110 euros

Base prévisionnelle : 748 942 euros

Commune de La Chapelle Iger : Taux : **10,83 %**

Produit attendu : 13 029 euros

Base prévisionnelle : 120 301 euros

Commune de Courpalay : Taux : **10,83 %**

Produit attendu : 97 342 euros

Base prévisionnelle : 898 815 euros

Commune de Rozay en Brie : Taux : **10,04 %**

Produit attendu : 242 145 euros

Base prévisionnelle : 2 411 806 euros

SMICTOM de Coulommiers : Taux : Zone 1 : **16.81 %**

Produit attendu : 325 406 euros
Base prévisionnelle : 1 935 788 euros

SMETOM GEEODE de Nangis : Taux : 21.9535 %

Produit attendu : 231 505 euros
Base prévisionnelle : 1 054 526 euros

➤ OBJET : Vote des 4 taxes

Mme LAFORGE 1^{ère} Vice-Présidente, rappelle qu'il a été décidé, au vu des éléments budgétaires, de ne pas augmenter les 4 taxes.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Communautaire,

À l'unanimité,

Décident de ne pas augmenter les taux.

Approuvent les taux des quatre taxes locales suivants :

Taxes	Taux 2014
▪ Taxe d'habitation	1.48 %
▪ Taxe foncier bâti	1.50 %
▪ Taxe foncier non bâti	3.58 %
▪ Cotisation foncière entreprise	1.28 %

➤ OBJET : Cadence d'amortissement

Mme LAFORGE 1^{ère} Vice-Présidente, informe qu'il est nécessaire de voter une cadence d'amortissement pour l'année 2014

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorisent le Président, à amortir les biens selon le détail figurant ci-dessous

DEPENSES	Date acquisition	Durée amortissement
Logiciels	2013	2 ans
Site Internet	2013	2 ans
Frais d'étude	2013	2 ans
Travaux Etang de Nesles	2013	15 ans
Matériel informatique	2013	2 ans
Mobilier matériel	2013	10 ans
Matériel de transport	2013	5 ans
Matériel pédagogique RAM	2013	3 ans
Panneaux signalisation	2013	5 ans
Travaux Maison des services	2013	40 ans
Travaux MARPA	2013	40 ans
RECETTES	Date acquisition	Durée amortissement
Subventions d'équipement maison des services et MARPA	2013	40 ans

➤ OBJET : Budget Primitif M14 2013

Mme LAFORGE, Vice-Présidente, présente la totalité des articles composants le budget 2014.

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité:

Votent le budget primitif 2014

Qui s'équilibre en section de fonctionnement à

2 132 267.30 €

Qui s'équilibre en section d'investissement à

317 851.81 €

►OBJET : Vote du Budget Annexe SPANC M49 2014

Mme LAFORGE présente les éléments du budget du SPANC 2014.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2224-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 février 2006 créant le Service Public d'Assainissement Non Collectif,

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Votent le budget annexe SPANC 2014

Qui s'équilibre :

en section de fonctionnement à 37 132.37 €

en section d'investissement à 358 310.44 €

► OBJET : Ligne de trésorerie pour les travaux de réhabilitation du SPANC

Vu le budget du SPANC 2014,

Vu le projet de contrat du Crédit Agricole,

Mme LAFORGE, 1ère Vice-présidente,

Informe que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie du SPANC, la Communauté de Communes doit ouvrir auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit d'un montant de 150 000 €, sur une durée de 12 mois, Euribor 3 mois, marge 2.50%, intérêts trimestriels, taux 2.8040%.

Propose d'autoriser le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit avec le Crédit Agricole et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat.

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Autorisent le Président à signer le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat.

QUESTIONS DIVERSES :

**L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 21heures 15**